



**CONSULTATION ÉCRITE  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE**

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi, 4 mai 2021 à 19 h, à huis clos, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) ci-dessous :

- Lot numéro 1 113 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-425, afin de régulariser, pour le bâtiment situé au 8368 de la place de Chanceaux, une marge avant de 3,61 mètres, alors que le règlement RCA 40 exige une marge avant d'un minimum de 4,50 mètres dans cette zone.
- Lot numéro 1 114 122 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-417, afin de régulariser, pour le bâtiment situé au 6200 de l'avenue Bois-de-Coulonge, une marge avant de 4,24 mètres, alors que le règlement RCA 40 exige une marge avant d'un minimum de 4,50 mètres dans cette zone.

En vertu de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, numéro 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), toute procédure, autre que référendaire, qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Conformément à l'arrêté ci-haut mentionné, une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du 16 avril 2021 au 30 avril 2021. Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des questions et/ou commentaires écrits, en mentionnant son nom, son adresse, son numéro de téléphone et/ou son adresse courriel, ainsi que l'adresse de la dérogation mineure concernée à l'adresse suivante :

Par courriel : [greffe\\_anjou@montreal.ca](mailto:greffe_anjou@montreal.ca)

Par courrier :

Consultation écrite – Dérogation mineure  
À l'attention du secrétaire d'arrondissement  
Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe,  
7701, boul. Louis-H. La Fontaine,  
Anjou (Québec) H1K 4B9

Toute correspondance transmise par courrier doit obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 30 avril 2021 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 15 avril 2021.

Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement par intérim